

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES SALCES - COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du mardi 19 mai 2026

Délibération N° DE_2026_042

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	5	5
Date de la convocation : 12/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
5	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE), sous la présidence de Jean Louis VAYSSIER.

Présents : Jean Louis VAYSSIER, Chloé PRIETO, Alexandre GELY, Christine DELPUECH, Yannick ROUX
Représentés :

Absents : Charles DAUBAN, Gaëlle TICHIT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Yannick ROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un correspondant Incendie-Sécurité Secours

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer un correspondant Incendie et Secours pour la commune ;

- Le correspondant Incendie et Secours sera l'interlocuteur privilégié du service départemental et ou territorial d'incendie de secours dans la commune.
- Le correspondant Incendie et Secours aura pour première mission de s'assurer que le Plan Communal de Sauvegarde soit en adéquation avec les obligations imposées par la loi.
- Il informera, sensibilisera le Conseil municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgences aux personnes victimes d'accidents de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Vu la délibération D 2026-015 du 22 mars 2026 pour ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués ;

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

De désigner M. ROUX Yannick, conseiller municipal, correspondant Incendie et

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de réception de l'AR: 21/05/2026

048-214801870-DE_2026_042-DE

AGEDI

DE_2026_042

Secours de la commune de Les Salces.

De transmettre les coordonnées de M. ROUX Yannick à M. le préfet de la Lozère ainsi qu'au président du service d'incendie et de secours de la Lozère.

Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

le 21 mai 2026
pour extrait certifié conforme
Le Maire
Jean Louis VAYSSIER

Le Secrétaire de séance
Yannick ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026
Date de réception de l'AR: 21/05/2026
048-214801870-DE_2026_042-DE
A G E D I

DE_2026_042